

# DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT - ETAPE 6 – PJ N°8 ET 10 – INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT

**ANTROPE**

Projet Plateforme Eco Site

Francières (60)

**Référence Affaire :** 2312-01

**Date :** 09-04-2024

**Version :** Version 1

**Document établi par :** Sylvain LECIGNE

sylvain.lecigne@aurea-bet.fr

06.30.10.08.48



5, rue Neuve 80 860 NOUVION

**Document validé par :** Séverine Bergé – Eiffage Route Nord Est –  
Responsable Foncier Environnement



## TABLE DES MATIERES

---

1.1	Sensibilité environnementale en fonction de la localisation du projet (point 6 Cerfa 15679*4) .....	4
1.2	Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine (point 7 Cerfa 15679*4) .....	7
1.3	Cumul avec d'autres activités.....	13
1.4	Incidence transfrontalière .....	15
1.5	Mesures d'évitement et de réduction.....	15
<b>ANNEXES</b>	.....	<b>17</b>
	Annexe 1 –Contexte environnemental du secteur d'étude - Cartes des sensibilités (Auréo – Janv. 2024) ....	19
	Annexe 2 – Contexte hydrogéologique du site (Auréo – Janv. 2024) .....	25

## LISTE DES TABLEAUX

---

<b>Tableau 1.</b>	Sensibilité environnementale du site d'étude .....	6
<b>Tableau 2.</b>	Effets notables du projet sur l'environnement.....	10
<b>Tableau 3.</b>	Synthèse des mesures prises ou prévues en matière d'environnement.....	16

## 1.1 Sensibilité environnementale en fonction de la localisation du projet (point 6 Cerfa 15679\*4)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches du site sont (cf. <b>Annexe 1, Figure 3</b> ) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZNIEFF de type I « FORÊT DE RÉMY ET BOIS DE PIEUMELLE » (220013818) à environ 2 km au Sud-Est du site</li> <li>- ZNIEFF de type I « BOIS DE TROIS ÉTOTS ET DE PRONLEROY » (220013775) à environ 6,5 km à l'Ouest du site</li> <li>- ZNIEFF de type I « ETANGS TOURBEUX DE REVE » (220220019) à environ 9,7 km au Nord-Est du site</li> </ul>
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?		X	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est celle du site de « Domaine de Sainte Claire » (FR3800796) située à environ 22,8 km à l'Est du site (cf. <b>Annexe 1, Figure 4</b> ) .
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le parc national le plus proche du site est le parc « Forêts Parc national, zone cœur » (FR3300011), situé à environ 222 km au Sud-Est du site. Le parc naturel régional le plus proche du site est le parc régional « Oise - Pays de France » (FR8000043), situé à environ 11,5 km au Sud du site (cf. <b>Annexe 1, Figure 5</b> ) . Les réserves naturelles nationales les plus proches du site sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réserve naturelle nationale « Étang Saint-Ladre » (FR3600040) à environ 50 km au Nord du site</li> <li>- la réserve naturelle nationale « Landes De Versigny » (FR3600124) à environ 62,4 km à l'Ouest du site</li> </ul> La réserve naturelle régionale la plus proche du site est la réserve naturelle « Marais de Stors » (FR9300029), située à environ 50 km au Sud-Ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Francières est concernée par la 4 <sup>ème</sup> phase du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres de l'Etat dans le département de l'Oise, approuvé par arrêté préfectoral le 18 octobre 2022 (portant sur les cartes de bruit stratégiques). Les voies terrestres classées à proximité du site sont l'autoroute A1, localisée à environ 3,9 km à l'Est du site, la Route Nationale N31, située à environ 4,1 km au Sud, et une voie ferrée présente à environ 3,8 km à l'Est du site. Le site n'est pas concerné par une zone de bruit stratégique des voies situées à proximité (cf. <b>Annexe 1, Figure 6</b> ). Toutefois, le site n'est pas concerné par une zone de bruit stratégique, lié à l'autoroute A1, la route nationale N31 ou la voie ferrée. Il se situe en dehors des zones « bruyantes ».
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords		X	D'après l'Atlas des patrimoines, le site se situe (cf. <b>Annexe 1, Figure 7</b> ) :

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
ou un site patrimonial remarquable ?			<p>1. En dehors de tout périmètre de protection au titre des monuments historiques. Les périmètres les plus proches du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Sucrerie » (2011200017), située à environ 2 km au Nord du site</li> <li>- « Ferme d'Ereuse » (2005110004), situé à environ 3,4 km au Sud-Ouest du site</li> <li>- « Ferme d'Eraine » (2005070017), situé à environ 3,4 km à l'Ouest</li> <li>- « Ferme de Saint Julien Le Pauvre » (2005110002), situé à environ 3,8 km au Sud- Ouest du site</li> <li>- « Eglise » (2203140016), située à environ 4 km à l'Est du site</li> </ul> <p>2. En dehors de tout site patrimonial remarquable. Les sites les plus proches du projet sont le « Site patrimonial remarquable de Saint-Martin- aux-Bois » (2005120001) à environ 10 km au Nord-Ouest du site et le « Site patrimonial remarquable de Compiègne » (2204130001) à environ 12,7 km à l'Est du site.</p>
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	<p>Le site RAMSAR le plus proche du site d'étude est le « Marais De Sacy » (FR7200049), situé à environ 11,5 km au Sud-Ouest du site.</p> <p>De plus, en se référant à la cartographie des zones humides effectives, la zone humide la plus proche se situe à environ 5,4 km au Nord-Est du site ; le site ne se situe pas en milieu potentiellement humide (cf. <b>Annexe 1, Figure 8 et Figure 9</b>).</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	<p>D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département de l'Oise, approuvé le 17 juillet 2017, la commune de Francières n'est ni concernée par un plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux, ni par un plan de prévention des risques Mouvements de Terrain, ni par un plan de prévention des risques technologiques, ni par un plan de prévention du risque inondation (cf. <b>Annexe 1, Figure 10</b>).</p> <p>le DDRM de l'Oise (07-2017) indique que la commune de Francières est impactée par un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles lié aux cavités souterraines ou marnières. D'après le rapport final de l'Inventaire Départemental des Cavités Souterraines Hors Mines de l'Oise, la commune compte 4 carrières souterraines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Frontis de marnière 1 », de numéro de cavité PICA0015490 et de coordonnées (Lambert 93) : X = 625344 et Y = 2495356</li> <li>- « Frontis de marnière 2 », de numéro de cavité PICA0015491 et de coordonnées (Lambert 93) : X = 625400 et Y = 2495227</li> <li>- « Frontis de marnière 3 », de numéro de cavité PICA0015492 et de coordonnées (Lambert 93) : X = 625500 et Y = 2495327</li> <li>- « Frontis de marnière 4 », de numéro de cavité PICA0015493 et de coordonnées (Lambert 93) : X = 625613 et Y = 2495464</li> </ul> <p>L'emprise du projet n'est pas concerné par ce risque.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]		X	<p>D'après la base de données BASOL et la cartographie interactive de Géorisques, l'emplacement du projet est situé à environ 5,9 km à l'Ouest d'un site pollué ou potentiellement pollué. Il s'agit d'un site de production d'équipements automobiles</p>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
			appartenant à la société Rieter Automotive France SA (cf. <b>Annexe 1, Figure 11</b> ).
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	X		Le site se situe en totalité dans la ZRE du bassin de l'Aronde et plus précisément dans la nappe de la Craie Picarde. D'après l'annexe 1 de l'Arrêté Préfectoral du 25 mai 2018 (modifiant celui du 04 novembre 2009), la commune de Francières est incluse en totalité dans le périmètre de cette zone.  A noter que le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau en nappe ou dans le milieu naturel.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Francières indique que l'emplacement du projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage AEP (AS1).  La commune de Francières comporte un périmètre de protection éloigné, à environ 2,9 km au Nord-Est du site, et un périmètre de protection rapproché d'un captage AEP, se situant à environ 3,2 km au Nord-Est du site (cf. <b>Annexe 1, Figure 12</b> ).
Dans un site inscrit ?		X	D'après l'Atlas des patrimoines, les sites inscrits les plus proches sont : - « Centre Urbain », identifiant : 60-10, situé à environ 13,1 km à l'Est du site - « Mont Ganelon », identifiant : 60-24, situé à environ 13,3 km à l'Est du site - « Carrefour Armistice et ses Abords », identifiant : 60-09, situé à environ 19 km à l'Est
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches sont (cf. <b>Annexe 1, Figure 13</b> ) : - ZSC « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (FR2200369) à environ 7,1 km au Nord du site - ZSC « Marais de Sacy-le-Grand » (FR2200378) à environ 11 km au Sud du site - ZPS « Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp » (FR2212001) à environ 12,6 km à l'Est du site - ZSC « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César » (FR2200377) à environ 23,7 km à l'Ouest du site
D'un site classé ?		X	D'après l'Atlas des patrimoines, les sites classés les plus proches sont : - « Grand Parc du Château », identifiant : 60SC11, situé à environ 14,5 km à l'Est du site - « Promenade du Châtellier », identifiant : 60SC08, situé à environ 17,4 km au Sud- Ouest du site

**Tableau 1.** Sensibilité environnementale du site d'étude

## 1.2 Effets notables que le projet, y compris les éventuels travaux de démolition, est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine (point 7 Cerfa 15679\*4)

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X			L'accueil (base vie et locaux bascule) sera alimenté en eau par le réseau public (sanitaires, réfectoire).  Le projet prévoit par ailleurs la réutilisation des eaux pluviales (via un bassin étanche) pour :  - Alimenter une citerne destinée à l'arrosage des voies de circulation et des stocks pour limiter les envols de poussières par temps sec et venteux  - Alimenter le laveur de roue ainsi que l'aire de lavage des bennes (déchets inertes) avant chargement de produits de négoce (double fret)  <b>Aucun prélèvement en milieu naturel.</b>
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		Le site ne sera pas à l'origine de prélèvement en nappe.  Les zones techniques (voirie principale, déchèterie professionnelle) seront imperméabilisées par un bicouche et les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées seront traitées par un décanteur - séparateur d'hydrocarbures.  Les terres non inertes non dangereuses seront également entreposées sur une aire étanche. Les eaux de ruissellement de cette aire seront orientées vers le bassin étanche de 1550 m <sup>3</sup> (capacité utile de confinement en cas d'incendie : env. 195 m <sup>3</sup> ) afin de vérifier le respect des VLE (§ 5.3 de l'annexe I de l'AM du 06-06-2018) avant rejet dans le bassin d'infiltration.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X			L'aménagement du site va générer des volumes excédentaires de terrassement. Les terres végétales seront valorisées en aménagement paysager sur le site et l'excédent sera évacué évacuées sur le site de la carrière ANTROPE (Chevincourt) pour le réaménagement du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		X		Sans objet.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?				
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		Le projet s'inscrit en dehors de toute zone naturelle d'intérêt écologique. Il n'intercepte pas d'emprise de zonages réglementaires et de zonages d'inventaires au titre de la biodiversité type Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...  L'emprise du projet concerne un site intégralement artificialisé d'une zone d'activité à vocation industrielle, en lieu et place d'une autre activité industrielle. Le projet évitera la consommation d'espaces agricoles ou naturels.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?		X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		Voir ci-dessus.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X		Sans objet. Cf. § 1.1 « Sensibilité environnementale en fonction de la localisation du projet (point 6 Cerfa 15679*4) » (cf. <b>Annexe 1, Figure 10</b> ).
	Est-il concerné par des risques naturels ?		X		Sans objet. Cf. § 1.1 « Sensibilité environnementale en fonction de la localisation du projet (point 6 Cerfa 15679*4) » (cf. <b>Annexe 1, Figure 10</b> ).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?  Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X  X		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	X			Par le réseau routier : cela va concerner les flux entrants et sortants de l'unité de recyclage de déchets inertes, de la plateforme de transit de terres non inertes non dangereuses et de la déchèterie professionnelle ; le flux sortant lié à la commercialisation de produits minéraux.  Par voie ferrée (via Sté voisine MEO) : la réception de produits minéraux (activité de négoce).  Le bilan du trafic engendré par l'activité projetée est détaillé au § 1.2.3 de la PJ n° 1 (Etape 3) ; voir aussi la note <sup>1</sup> en bas de tableau.

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Est-il source de bruit ?		X			<p>Les principales sources de bruit liées à l'activité concerneront : la circulation des camions, le déplacement de la chargeuse sur site, la manutention (reprises de stocks...) et les opérations de (dé)chargements, le fonctionnement de l'unité mobile de traitement des déchets inertes.</p> <p>Les activités proches du site susceptibles d'être sources de bruit concernent les ICPE suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La société AGORA, à environ 500 m au Sud du site (Estrées-Saint- Denis)</li> <li>- La société MATERIAUX ENROBES DE L'OISE, à environ 420 m au Sud-Est du site (Francières)</li> <li>- La société FORD, à environ 530 m à l'Est du site (Francières)</li> </ul>
Est-il concerné par des nuisances sonores ?			X		
Engendre-t-il des odeurs ?			X		Sans objet
Engendre-t-il des vibrations ?			X		<p>L'unité mobile de recyclage, la chargeuse et les camions qui transiteront sur le site n'engendreront pas de fortes vibrations. Ces faibles vibrations resteront localisées et ne seront éventuellement perceptibles qu'à proximité immédiate du point d'émission.</p> <p>Les premières habitations sont éloignées de l'unité mobile (env. 600 m au sud-ouest, Estrées-Saint-Denis , de l'autre côté de la Sté MEO et de la voie ferrée ; env. 1200 m au nord-est, Francières, en bordure de route nationale 17 (D1017)).</p>
Est-il concerné par des vibrations ?			X		
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X			<p>ANTROPE ne mettra pas en œuvre d'installations lumineuses destinées aux usages mentionnée à l'article R 583-2 du code de l'environnement et repris dans l'arrêté susvisé hormis ceux mentionnés ci-après. Les seuls usages concerneront l'éclairage des installations et du parking VL à l'entrée du site matin et soir en période hivernale, ainsi que la détection autour des bureaux et de la zone installation en cas d'intrusion. Le site sera donc muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement.</p> <p>Le site sera potentiellement concerné par des émissions lumineuses en provenance des activités voisines (SMDO ; MEO ; FORD).</p>
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X			
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X			Des possibles émissions de poussières peuvent avoir lieu liées à la circulation des engins et aux opérations de roulage des camions sur la piste

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
					d'accès à l'installation et aux campagnes ponctuelles de concassage.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X			Infiltration des eaux pluviales à la parcelle (après pré-traitement via séparateur HC) (sous-sol calcaire).  Absence de rejet d'effluents industriel et sanitaire.
	Engendre-t-il des effluents ?		X		
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X			Possible production de :  - Déchets non dangereux liés aux opérations de tri des déchets inertes entrants (retrait des éventuels indésirables : bois, plastiques, métaux) sur l'unité de recyclage ; déchets d'emballage non souillés (cartons, films plastiques, bois) liés aux autres activités sur site - Déchets dangereux : boues résiduelles dans déboureur/séparateur à hydrocarbures - Déchets des activités administratives (papier, cartouches usagées) - Déchets assimilables aux déchets ménagers (réfectoire) (estimé à env. 100 kg / an) NB : déchets liées aux opérations d'entretien des engins repris par prestataire (contrat)
Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X		Le site sera implanté en zone UE, zone réservée à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale, commerciale et de services du PLU de la commune de Francières.  Il se trouve en dehors de tout périmètre de protection des monuments historiques, de tout site inscrit ou classé, ou tout site patrimonial remarquable. De plus, il est hors de toute zone tampon de biens inscrits au patrimoine mondial.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?		X		Le projet ne modifiera pas l'usage des sols actuel (poursuite d'une activité industrielle sur une zone réservée à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale, commerciale et de services du PLU de la commune de Francières).

**Tableau 2.** Effets notables du projet sur l'environnement

## <sup>1</sup> Volet transport :

L'emplacement du projet n'est pas accessible directement depuis l'autoroute. Les véhicules souhaitant accéder au site emprunteront les sorties d'autoroutes existantes pour rejoindre la route nationale N31, puis la route nationale 17 (D1017) et enfin la rue « Le Bois d'en Bas » (cf. Figure 1).

Les poids-lourds ne traverseront pas de centres-villes ou de zones d'habitations denses. Ils utiliseront des axes routiers de grandes circulations compatibles avec ce type de transport.

D'après les cartes de trafic « tous véhicules » et « poids lourds » dans la région des Hauts-de-France éditées en 2019, le trafic moyen journalier annuel enregistré sur l'autoroute A1, dans le département de l'Oise, est en moyenne de 55 700 véhicules, dont 14 309 (25,7 %) en moyenne sont des PL.

Le trafic moyen journalier annuel en 2019 de la route nationale N31 n'est pas spécifié à la section qui sera utilisée par le projet. Les données antérieures, au point de captage le plus proche du site, mentionnent un trafic moyen journalier annuel de 17 953 véhicules, dont 1909 (10,6 %) sont des PL.

D'après la carte de comptages routiers dans le département de l'Oise éditée en 2021, le trafic moyen journalier annuel en 2019 sur la route départementale D1017 s'élève à 4987 véhicules en 2019, dont environ 534 (10,7 %) en moyenne sont des PL.

Le trafic ferroviaire moyen journalier sur la ligne mixte non électrifiée à voie unique (numéro de ligne 317) n'est pas spécifié mais le projet n'aura qu'un impact limité sur le fonctionnement de ce réseau.

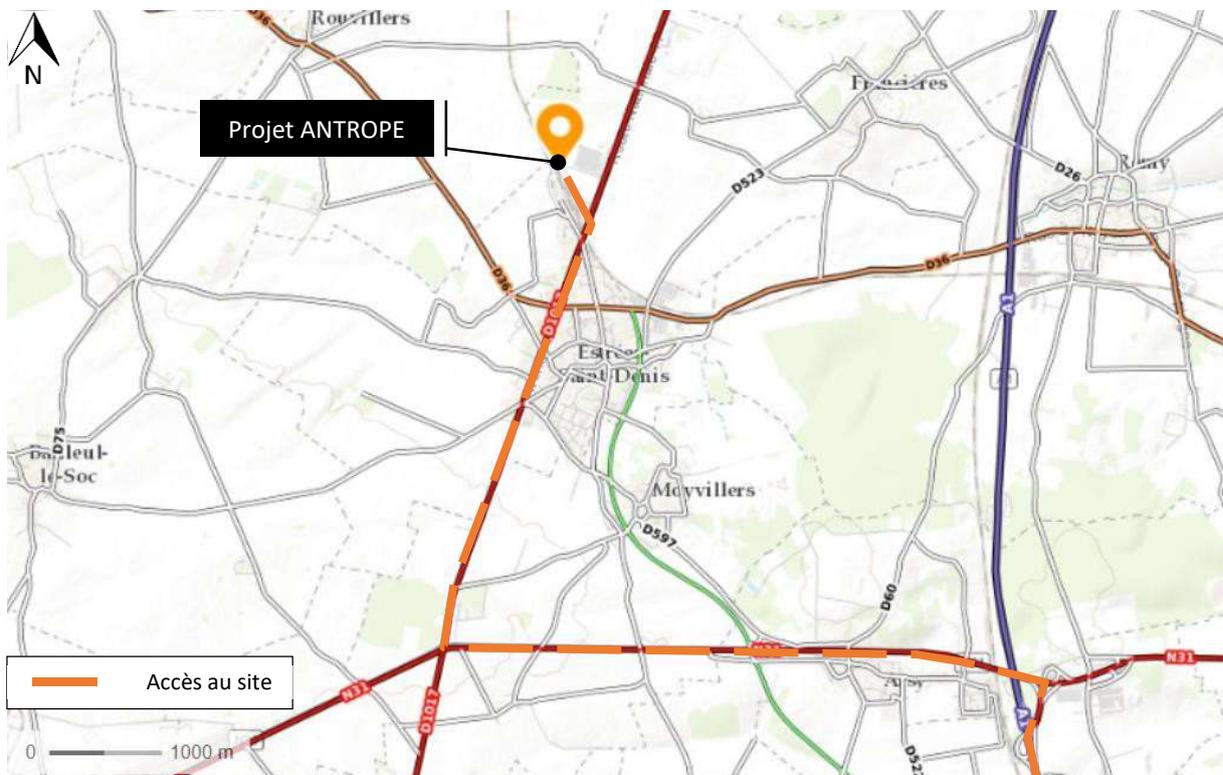


Figure 1. Accès au site depuis l'autoroute A1 (sources : Géoportail - Antrope)

- **Situation actuelle** (secteur d'étude)

Cela concerne le fonctionnement cumulé des 2 activités suivantes :

- ANTROPE (plateforme de transit, regroupement) de déchets et matériaux inertes (rub. 2517) :
  - 0 passages de VL / j
  - 0 passages de PL / j (rotations de 2 camions sur 1 journée entre la voie modale et le site pour vider 1 train ; 0 trafic via la D1017)
- Sté GTE (Eiffage Grands Travaux d'Enrobés ; centrale d'enrobage à chaud mobile) dont l'activité temporaire aura cessé au 2<sup>ème</sup> semestre 2024)
  - 10 VL / j
  - 30 PL / j

Soit un total cumulé de :

- 10 VL / j
- 30 PL / j
- Total : 40 véhicules / j

- **Situation projetée** (secteur d'étude)

L'activité générera du trafic de véhicules légers (VL, salariés) et de poids-lourds ainsi qu'un trafic ferroviaire (approvisionnement en matériaux minéraux de négoce). Dans le cadre du projet, le trafic routier se substituera à la situation actuelle. Il concernera les flux entrants et sortants de l'unité de recyclage de déchets inertes, de la plateforme de transit de terres non inertes non dangereuses et de la déchèterie professionnelle ; le flux sortant lié à la commercialisation de produits minéraux. Il est estimé (hypothèses maximales) à (voir aussi le § 1.2.3 de la PJ 1 – Etape 3) :

Réception :

- Matériaux de chantiers : 1 à 2 trains / semaine
- Usagers de la déchèterie professionnelle : ≈ 28 camions de chantiers (3.5t) / j
- Plateforme de déchets inertes : ≈ 6 PL / j

Expédition :

- Matériaux de chantiers : ≈ 5 PL / j
- Déchèterie professionnelle : ≈ 2 PL / j
- Plateforme de déchets inertes : ≈ 6 PL / j

Soit un total cumulé de :

- 1 à 2 trains / semaine
- ≈ 5 VL / j
- ≈ 28 camions de chantiers (3.5t)
- ≈ 19 PL / j
- Total : 52 véhicules / j

- **Conclusion**

**Bilan par rapport à la situation actuelle** : en comparaison avec les activités actuelles sur le site (ANTROPE (plateforme de transit, regroupement) et Sté GTE (centrale d'enrobage à chaud mobile) ; la situation projetée génèrera en moyenne 10 poids lourds en moins par jour et un trafic nouveau de 25 à 30 camions de chantiers (3.5t) par jour.

Le volume de trafic engendré par le projet, en considérant des hypothèses maximalistes, n'aura qu'un impact limité sur le **fonctionnement du réseau de voiries du secteur**. En faisant l'hypothèse que 100% des véhicules emprunteront les axes routiers identifiés précédemment (cf. Figure 1) et que ces mêmes axes sont comparables pour les 2 situations présentées ci-dessus (« Situation actuelle » et « Situation projetée », le projet :

- Augmentera le trafic « tous véhicules » de l'autoroute A1 à hauteur de 0.02% et diminuera le trafic « poids lourds » à hauteur de 0.08%,
- Augmentera le trafic « tous véhicules » de la N31 à hauteur de 0.07% et diminuera le trafic « poids lourds » à hauteur de 0.58%,
- Augmentera le trafic « tous véhicules » de la D1017 à hauteur de 0.24% et diminuera le trafic « poids lourds » à hauteur de 2.1%.

Les opérations de chargement et de déchargement des véhicules s'effectueront à l'intérieur du site, sur des aires réservées à cet effet.

De plus, des emplacements de stationnement et d'attente pour les poids-lourds seront prévus afin de permettre leur stationnement en dehors des voies de circulation.

**A plus grande échelle**, il permettra de retirer de la route 3 500 camions par an (bénéfice du rail pour l'approvisionnement en granulats calcaires de chantiers locaux).

## 1.3 Cumul avec d'autres activités

---

*Les incidences du projet, identifiées au 7.1 [§ 1.2 du présent document], sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?*

Le trafic routier s'ajoutera localement à celui déjà existant dans le secteur d'implantation (en particulier celui associé aux activités des sociétés FORD, MEO, SMDO), s'agissant d'une zone réservée à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle, artisanale, commerciale et de services du PLU de la commune de Francières. La contribution attendue du projet a été détaillée au § 1.2.

Concernant les projets existants ou approuvés : les recherches (dernière consultation le 12-1-2024) sur le site de la MRAe des Hauts-de-France ont mis en évidence trois projets récents (période 2023-2024) proches géographiquement de l'éco-site :

- Avis n°MRAe 2023-6959 rendu le 14 avril 2023 sur le projet de la société SNC Avrigny de création de trois entrepôts sur la commune d'Avrigny (60) (Figure 2)

Les parcelles du projet de la société SNC Avrigny se trouvent à environ 8 km au sud-ouest de l'emprise du projet ANTROPE. Les axes routiers communs à chacun des 2 projets concernent :

- La route RN31 entre Clermont et Catenoy (deux fois deux voies)
- La route RD1017

Selon l'étude produite par le pétitionnaire et relatée par la MRAe dans son avis, « l'analyse des flux projetés montre que le projet aura un impact limité sur le réseau ». Cette même étude « ... conclut que les infrastructures routières existantes sont suffisante... ».

La majorité des flux de poids lourds et de véhicules légers générés par le projet de la société SNC Avrigny emprunteront la RN31 : le trafic sur cet axe augmentera de 1 340 véhicules par jour (dont 35 % de camions) vers l'est, en direction de l'autoroute A1 et Compiègne et de 350 véhicules par jour (dont 45 % de camions) vers Clermont (page 244 du fichier informatique « étude d'impact »). Le trafic sur la D1017 au Nord augmentera de 247 véhicules par jour et le trafic en traversée du bourg d'Avrigny augmentera de 111 véhicules par jour.

Le paragraphe précédent a démontré que la substitution de l'activité de la Centrale Mobile GTE par le développement de l'activité d'ANTROPE au travers du projet d'Eco Site va engendrer une réduction du trafic de poids lourds (de l'ordre de 11 PL / j) et une légère augmentation (de l'ordre de 12 véhicules) du trafic global journalier (pour l'essentiel attribué à des véhicules d'artisans pour l'usage de la future déchèterie professionnelle).

**Par conséquent, il n'est pas attendu d'effet cumulé notable du projet d'Eco Site avec celui de la société SNC Avrigny.**

- Avis n°MRAe 2022-6705 rendu le 13 janvier 2023 sur le projet de la zone d'aménagement concerté d'Aiguisy sur la commune de Lachelle (60) (Figure 2)

Le projet d'extension de la ZAC d'Aiguisy se trouve à environ 9 km à l'est de l'emprise du projet ANTROPE. Il se situe à l'est de l'autoroute A1 et n'aura pas d'influence notable et directe sur le trafic des axes proches concernés par le projet d'Eco-Site (RN 31 et RD1017).

- Avis délibéré n° 2022-6798 adopté lors de la séance du 2 mai 2023 sur le projet d'extension d'un site de tri, transit et regroupement et traitement des déchets d'activités économiques de la société Chimirec Valrecoise à Saint-Just-en-Chaussée (60) (Figure 2).

Le site de la société CHIMIREC se trouve à environ 16 km au nord-ouest de l'emprise du projet ANTROPE. L'avis détaillé de la MRAe du projet CHIMIREC ne mentionne pas le transport ou le trafic associé au projet comme un enjeu essentiel du dossier. **Par conséquent, il n'est pas attendu d'effet cumulé notable du projet d'Eco Site avec celui de la société CHIMIREC.**

## Synthèse

Deux projets proches géographiquement de l'éco-site ont été recensés sur le site de la MRAe des Hauts-de-France. Compte tenu de leur nature et de leur éloignement géographique de l'emprise du projet porté par ANTROPE, seul le trafic serait susceptible de représenter un enjeu en termes d'effets cumulés.

Sur la base des éléments disponibles issus des avis détaillés de la MRAe de chacun de ces deux projets, **il n'est pas attendu d'effet cumulé notable du projet d'Eco Site avec celui des sociétés SNC Avrigny et CHIMIREC.**



Figure 2. Situation des projets proches de l'Eco Site (Source : Géoportail – 12-1-2024)

### 1.4 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Sans objet.

### 1.5 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les probables effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments).

Thème	Mesures prévues -> Objectif	Montant (E/R/P) <sup>1</sup>
Eau / Sol / Sous-sol / Energie	Entretien, suivi des engins (chargeuse, pelles) et de l'unité mobile de traitement des déchets inertes --> Prévenir les pollutions chroniques et accidentelles, maîtriser les consommations énergétiques	-
Eau / Sol / Sous-sol	Pré-traitement (débourbeur – déshuileur) des eaux pluviales de ruissellement de l'éco site et de l'équipement associé à l'aire de	4.8 k€ (P)

Thème	Mesures prévues -> Objectif	Montant (E/R/P) <sup>1</sup>
	lavage des bennes (décanteur – séparateur d'hydrocarbures) --> Prévenir les pollutions chroniques	
Eau / Sol / Sous-sol	Mise en place d'un dispositif de confinement (bassin étanche 1550 m <sup>3</sup> ) des eaux d'extinction incendie --> Prévenir les pollutions accidentelles	10 k€ (R/P)
Eau / Sol / Sous-sol	Équipement d'engins de kits anti-pollution et formation des chauffeurs à leur utilisation --> Prévenir les pollutions accidentelles	1.5 k€ (R)
Eau / Sol / Sous-sol	Mise sur rétention des produits et déchets liquides susceptibles d'être à l'origine d'une pollution --> Prévenir les déversements accidentels	2 k€ (P)
Eau / Sol / Sous-sol	Procédure de ravitaillement de la chargeuse et de l'unité mobile de traitement des déchets inertes ; aménagement de la zone d'entreposage des produits liquides pour le petit entretien de la chargeuse --> Assurer l'entretien et le ravitaillement des engins sans générer de pollution	-
Eau / Sol / Sous-sol	Imperméabilisation des aires de travail en lien avec la réglementation associée à certaines activités projetées (e.g. ICPE 2710 et 2716) et contrôle périodique de la qualité des effluents avant infiltration (rub. ICPE 2716) --> Prévention des pollutions chroniques ou accidentelles	180 k€ (P)
Paysage	Plantations au nord du site (en vis-à-vis de la zone de cultures) et à l'est (en vis-à-vis de la société Ford) --> favoriser l'insertion paysagère du site en cohérence avec les prescriptions du PLU	5 k€ (P)
Bruit	Fonctionnement intermittent de l'unité mobile de recyclage des déchets inertes (2 campagnes par an ; 2 à 3 mois / campagne)	-
Bruit	Entretien de l'engin et installations --> Prévenir toute émission anormale de bruit	-
Bruit	Équipement de l'engin d'avertisseur de recul « cri du lynx » --> Prévenir la propagation de bruit sur de longues distances	-
Bruit / Air	Entretien des pistes de circulation internes --> Éviter la formation d'ornières (source de bruit et d'accumulation de boue lors du passage des engins)	-
Air / poussières	Arrosage régulier des pistes et de stocks par temps sec et/ou venteux --> Éviter l'envol de poussières	-
Air / poussières	Suivi réglementaire des retombées de poussières	2.5 k€ / an (P)
Sécurité	Clôtures en périphérie du site + haies et entretien ; mise en place d'un portail d'accès au site --> Prévenir les intrusions Panneautage de prévention	15 k€ (R/P)
Déchets	Tri des déchets --> Favoriser le recyclage et diminuer les coûts de gestion	-

**Tableau 3.** Synthèse des mesures prises ou prévues en matière d'environnement

<sup>1</sup> E = mesure d'évitement ; R = mesure réalisée ; P = mesure prévue.

## ANNEXES



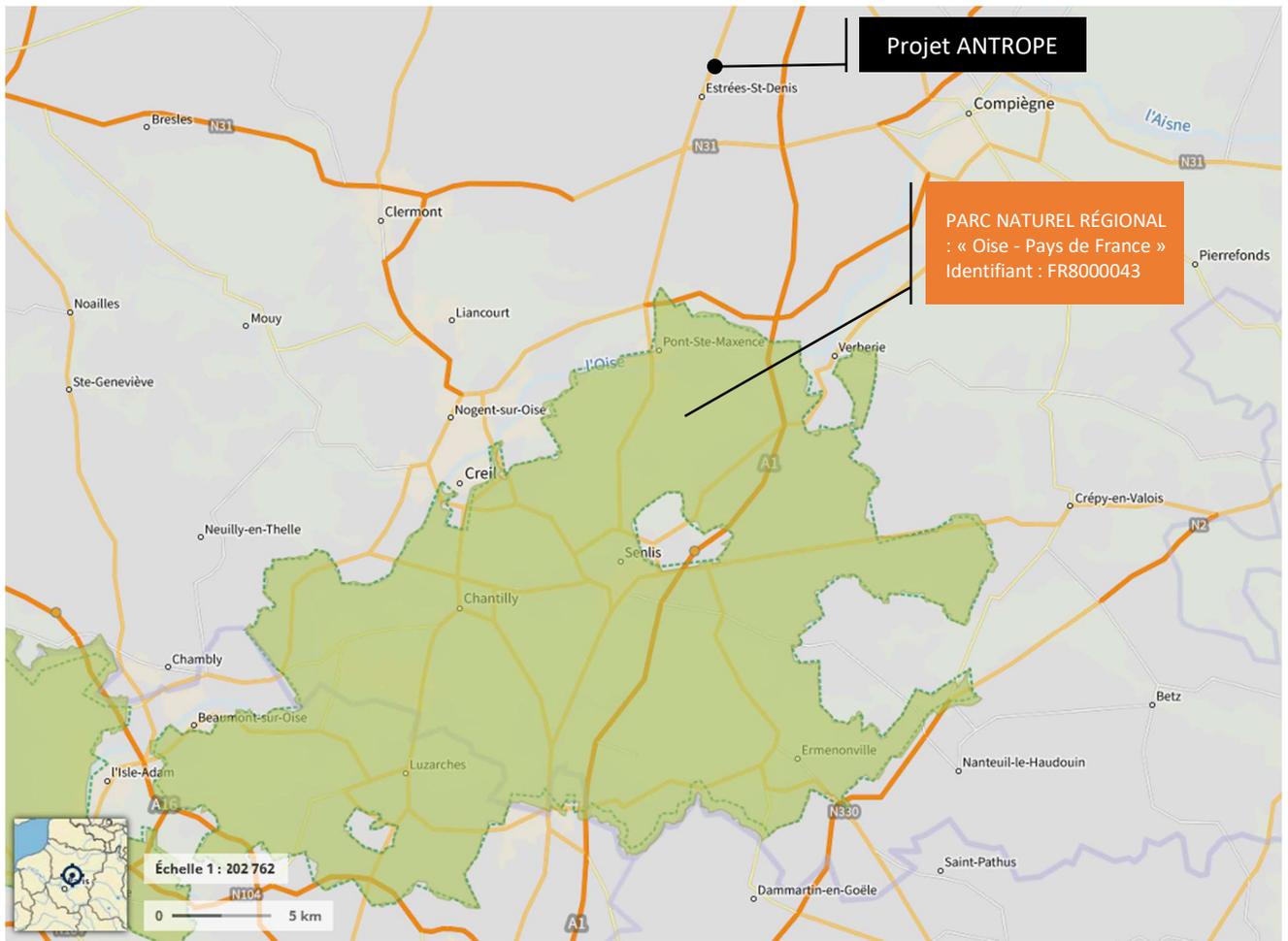
## Annexe 1 – Contexte environnemental du secteur d'étude - Cartes des sensibilités (Auréo – Janv. 2024)



Figure 3. Localisation des premières ZNIEFF autour du site (source : Géoportail – 10-1-2024)



Figure 4. Localisation des premiers arrêtés de protection de biotope autour du site (source : Géoportail – 10-1-2024)



**Figure 5.** Localisation des premiers parcs naturels régionaux autour du site (source : Géoportail – 10-1-2024)



**Figure 6.** Situation du projet vis-à-vis du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 4<sup>ème</sup> échéance - Carte de bruit de l'Oise (source : DDT Oise – 10-1-2024)

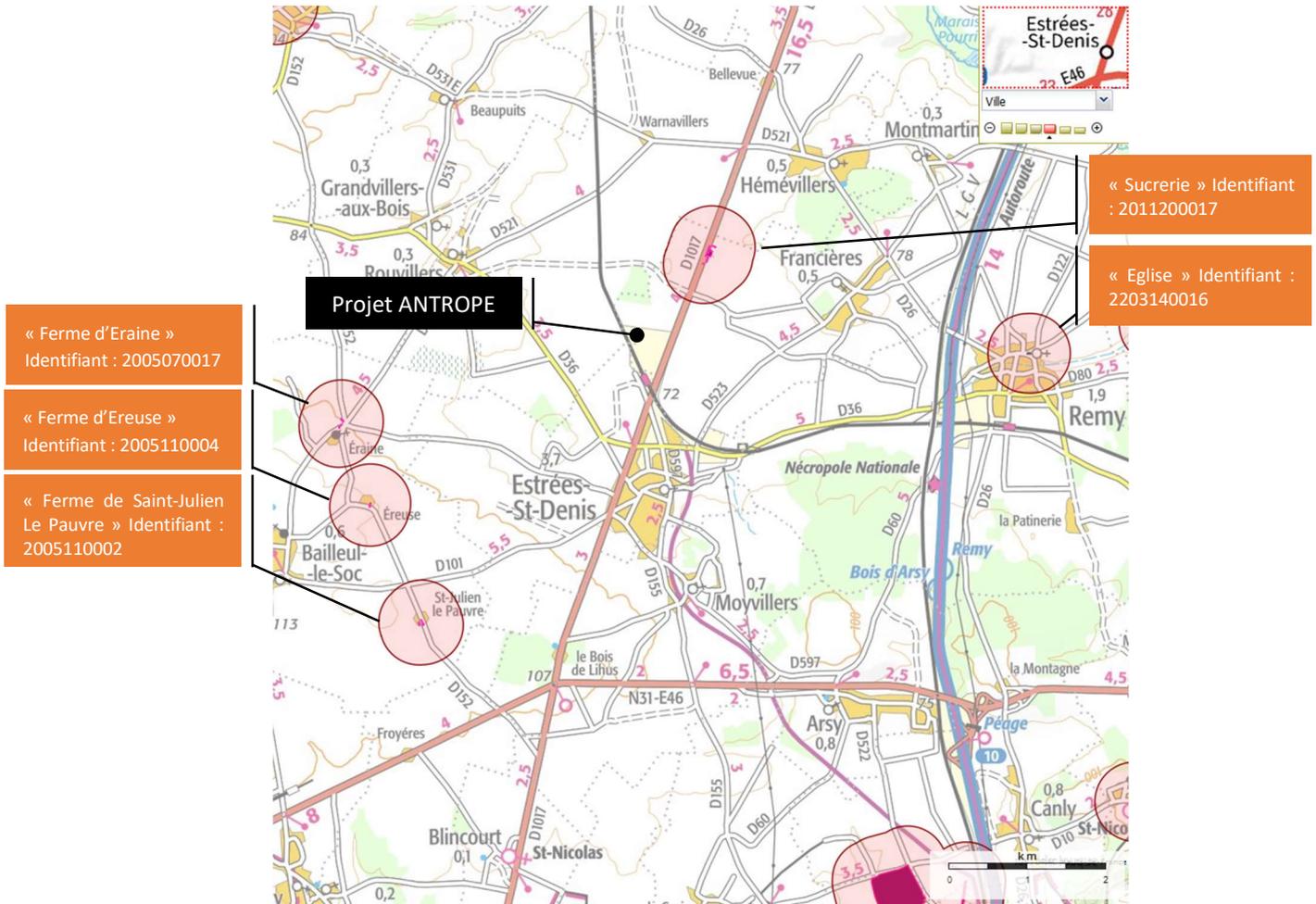


Figure 7. Localisation des premiers sites monuments historiques autour du site (source : Atlas des Patrimoines – 10-1-2024)

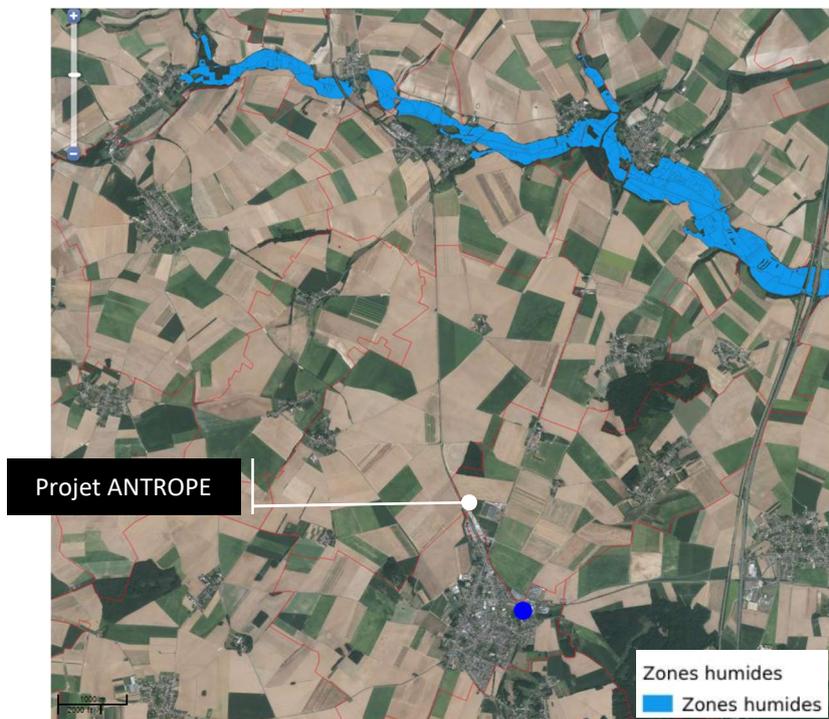


Figure 8. Positionnement du projet vis-à-vis des zones humides proches du site (source : SIG réseau zones humides – 10-1-2024)

Projet ANTROPE

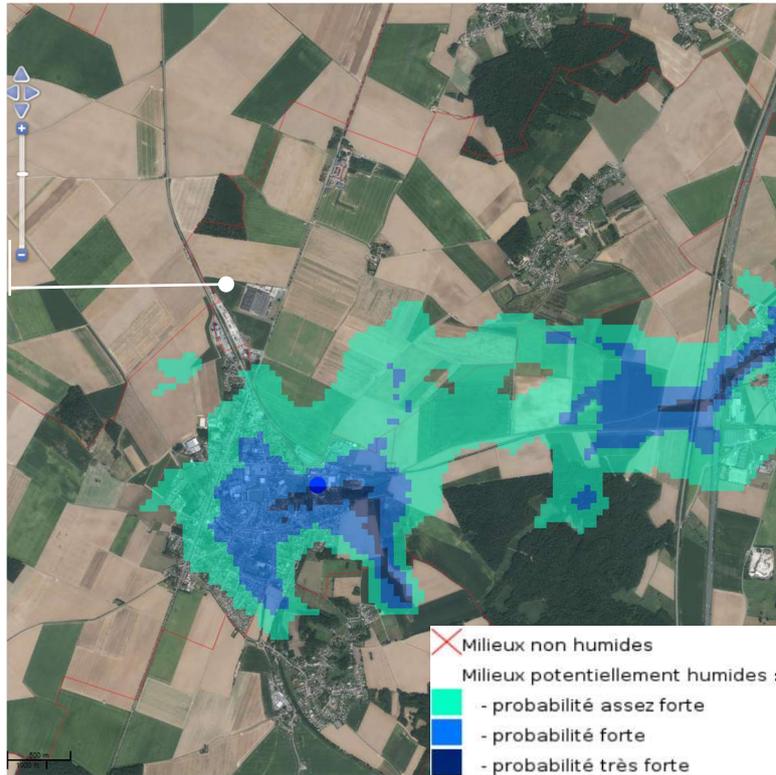


Figure 9. Positionnement du projet vis-à-vis des zones potentiellement humides proches du site (source : SIG réseau zones humides – 10-1-2024)

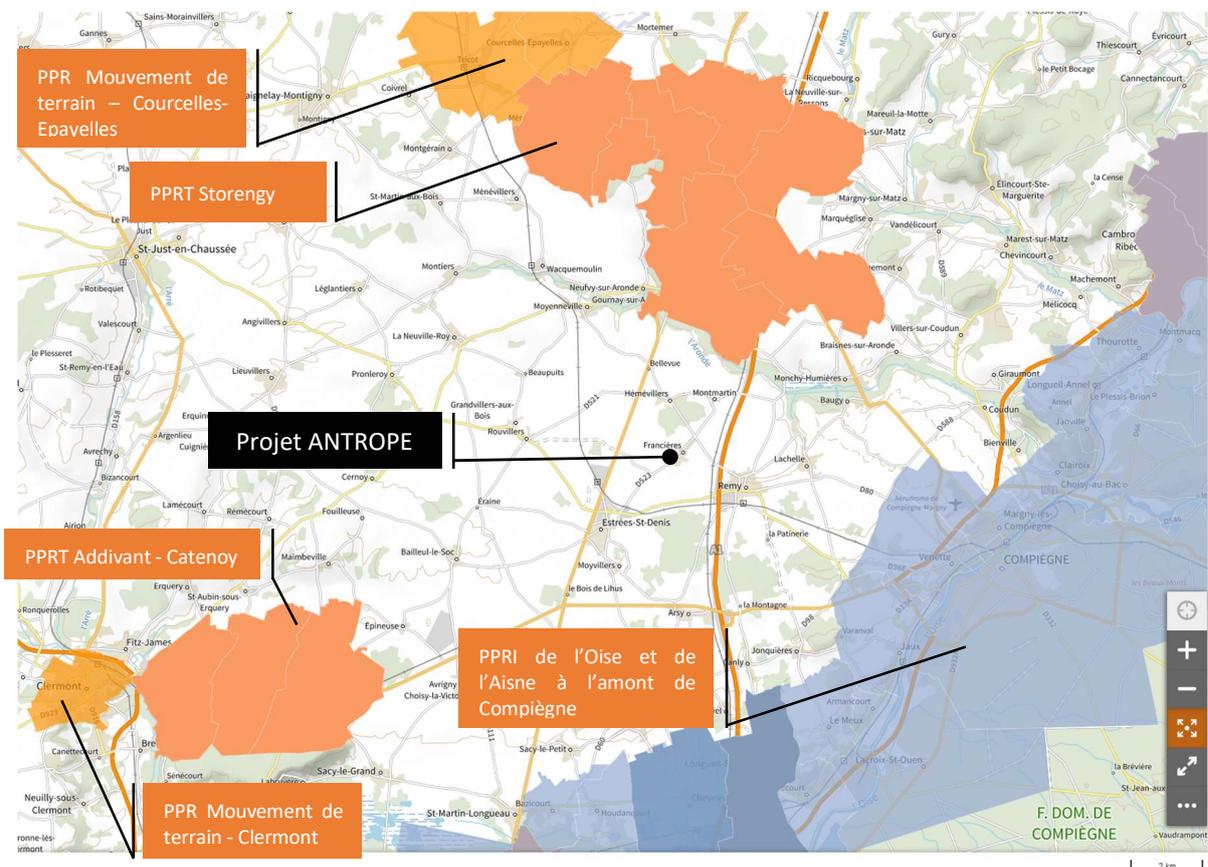


Figure 10. Localisation des premiers PPRN et PPRT autour du site (source : Géorisques – 11-1-2024)

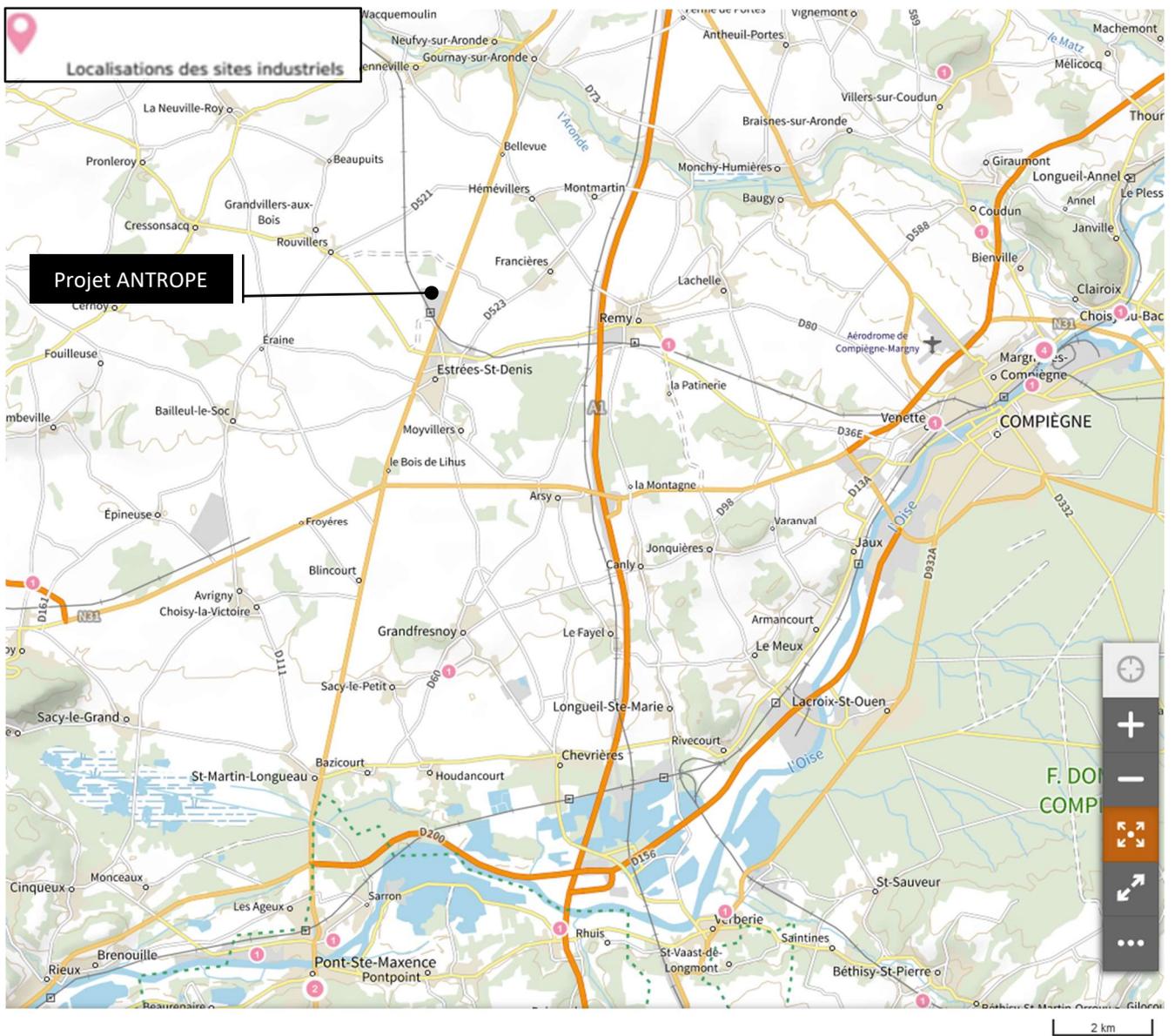


Figure 11. Localisation des premiers sites BASOL autour du site (source : Géorisques – 11-1-2024)

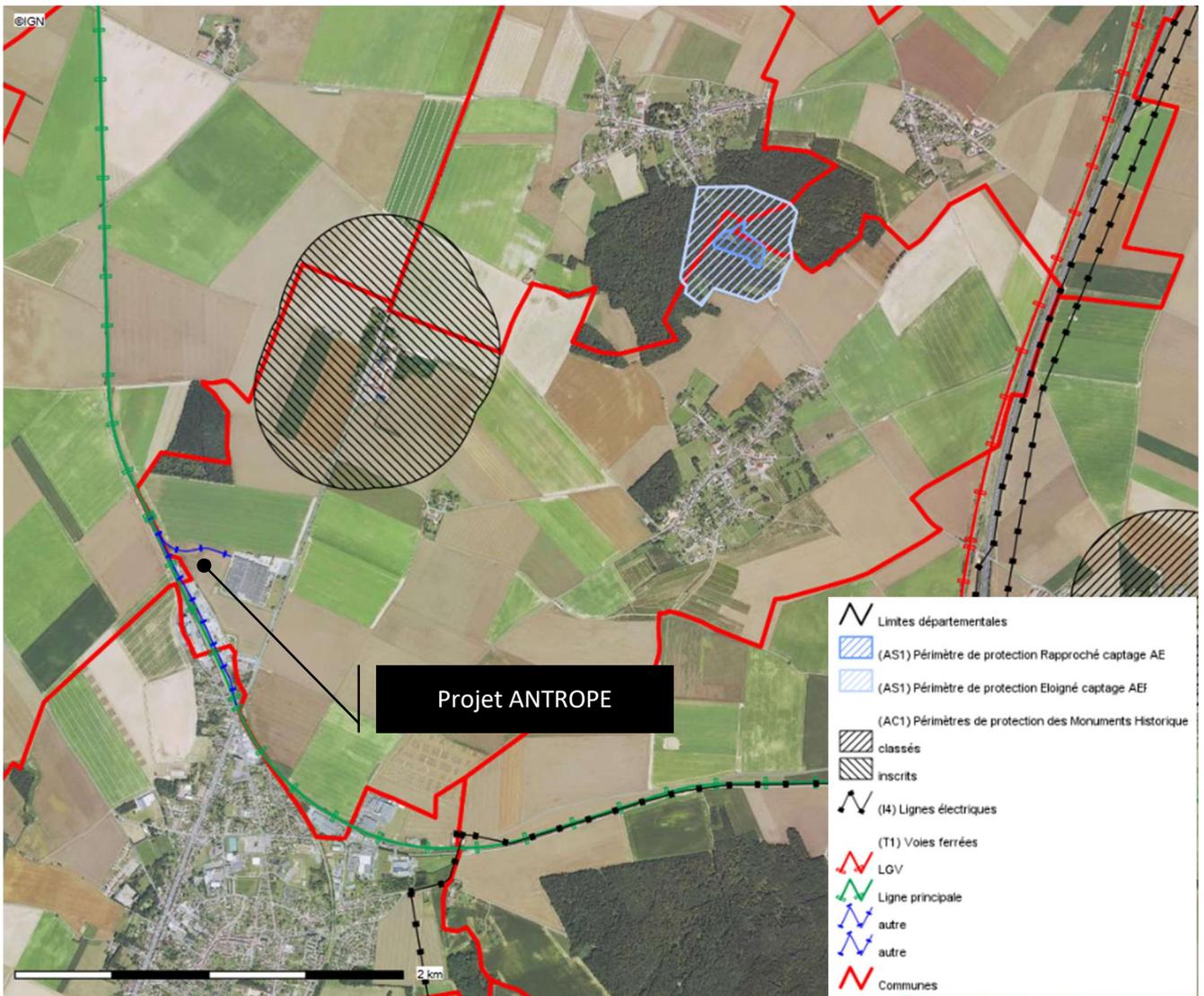


Figure 12. Plan des servitudes d'utilité publique proches du site (source : PLU de Francières – 10-1-2024)

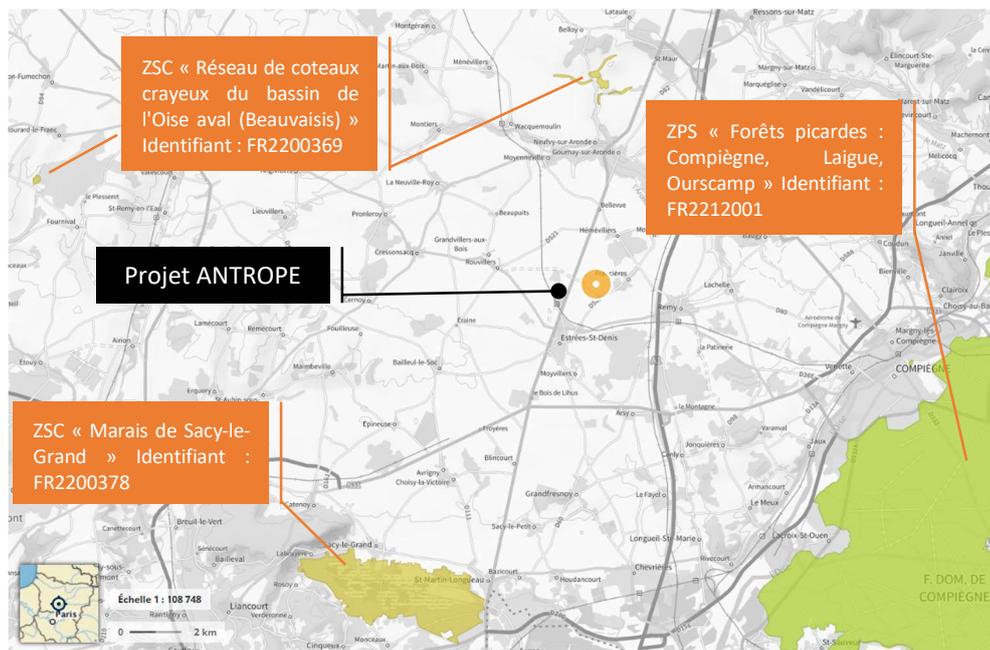


Figure 13. Localisation des premiers sites NATURA 2000 autour du site (source : Géoportail – 11-1-2024)

## Annexe 2 – Contexte hydrogéologique du site (Auréo – Janv. 2024)

Le territoire de Francières est situé sur le plateau Picard, au nord de la vallée de l'Oise. Celle-ci constitue une plaine alluviale à faible pente.

La plaine crayeuse de la Picardie méridionale s'étend en grande partie au Nord de la route de Compiègne à Clermont. Son relief est en général très mou, sauf à l'Ouest où l'altitude de la craie passe de 60 à 150 m (NW de Fouilleuse). Recouvertes essentiellement de limons brun rouge à silex surmontés de limons bruns, les formations tertiaires en place y sont représentées par des buttes témoins (Cernoy, Pronleroy, Francières) et constituées de sables thanétiens, de calcaires du Thanétien supérieur et d'une couverture d'argiles sparnaciennes. Les dépôts résiduels sont fréquents, le plus souvent sableux et limoneux avec silex verdis, galets et grès thanétiens, fragments calcaires meulés du Thanétien supérieur.

Les ouvrages du sous-sol proches du site (voir Figure 14 à Figure 16) pour lesquels un profil stratigraphique est disponible mettent en évidence une possible présence de sable thanétiens (e2) reposant sur la craie du Sénonien (c6). Ces derniers pouvant être surmontés de limons argileux (e3) et de limons des plateaux (LP).

Source : Notice carte géologique n° XXIV-11 1/50000 (BRGM).

### Synthèse

Au droit du site, le sous-sol est constitué par la craie du Sénonien, recouverte par des limons de faible épaisseur. On notera donc l'absence d'horizon imperméable de nature à protéger les eaux de la craie.

**La nappe de la craie est donc vulnérable aux pollutions de surface.**

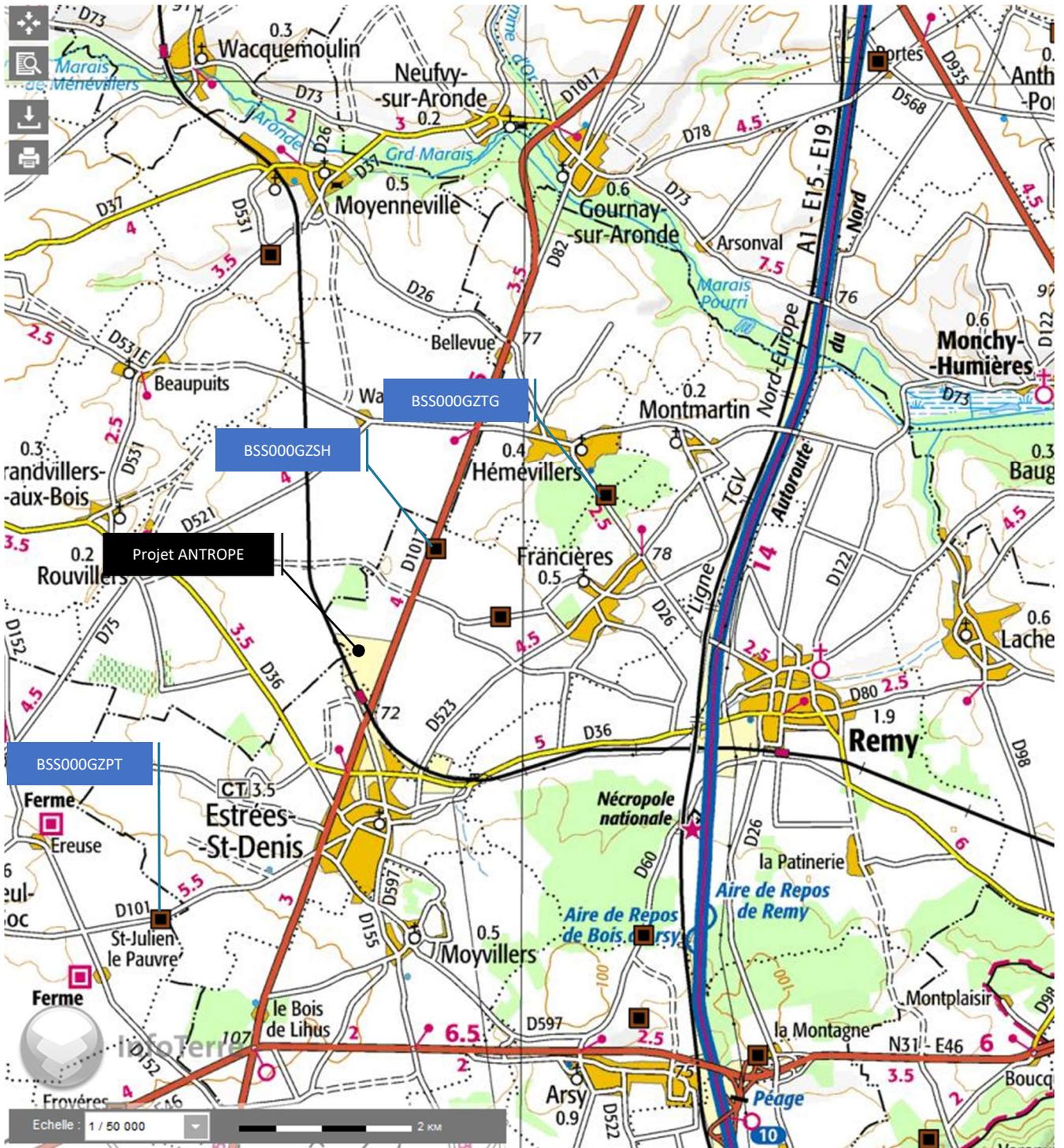


Figure 14. Localisation des ouvrages du sous-sol proches du site (source : Infoterre)

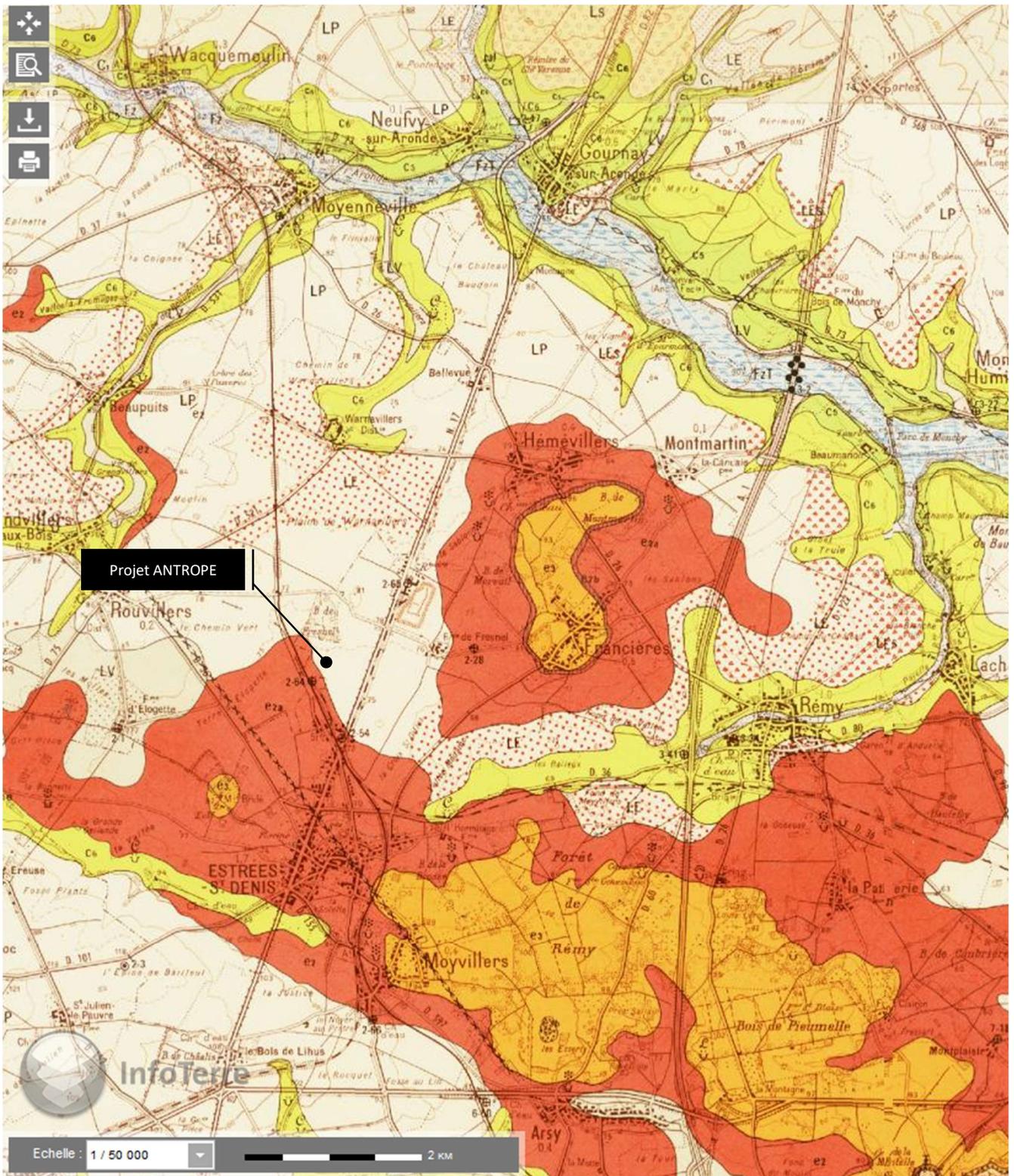


Figure 15. Carte géologique du secteur d'étude (1/2) (source : Infoterre)

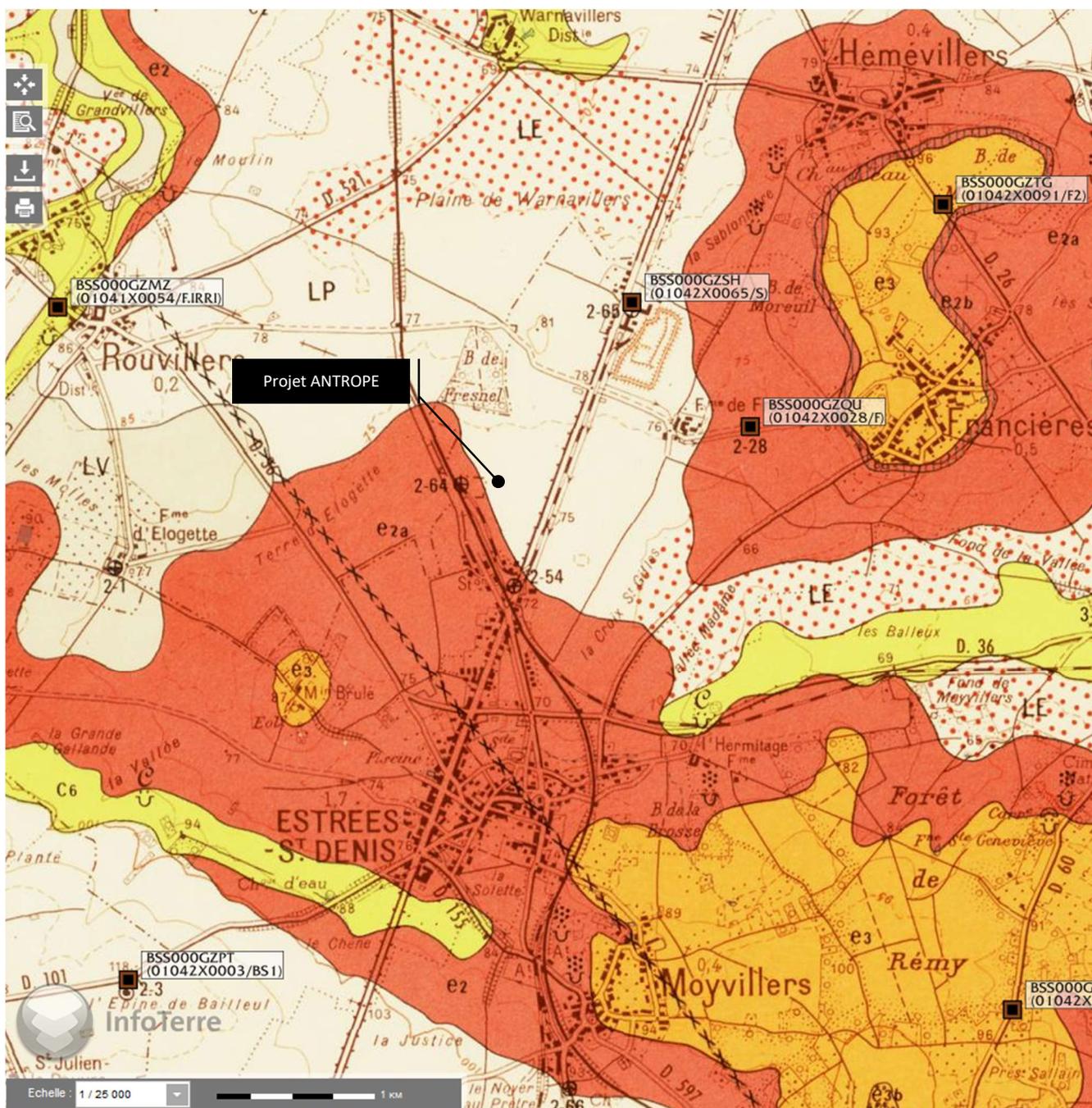
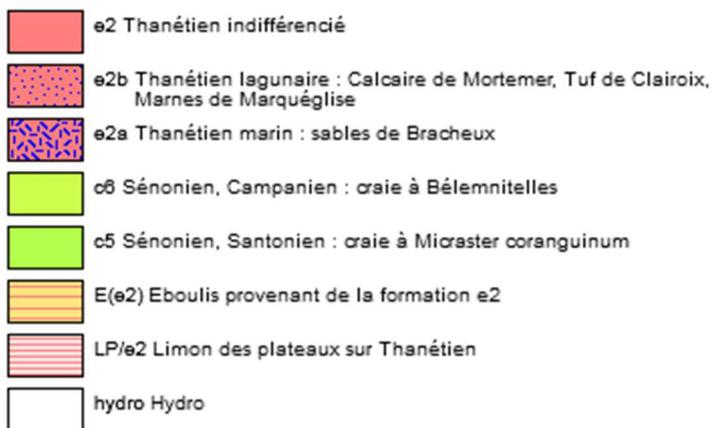


Figure 16. Carte géologique du secteur d'étude (2/2) (source : Infoterre)

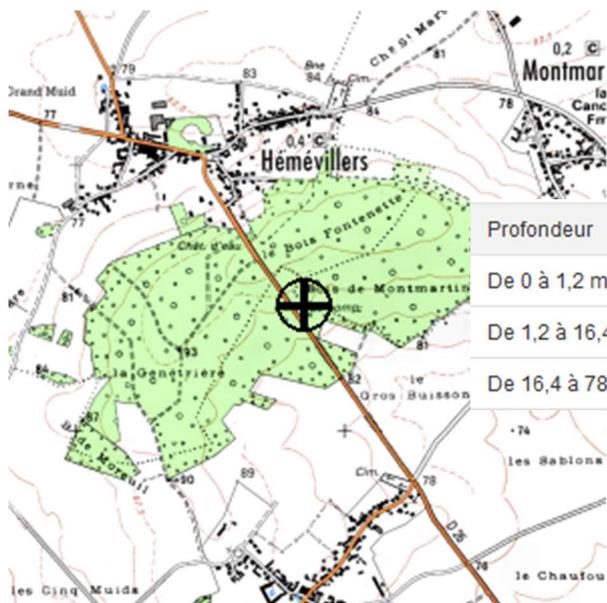
Légende des Figure 15 et Figure 16 :





Identifiant national de l'ouvrage : BSS000GZTG (Ancien code - avant 2017 : 01042X0091/F2 \_ FRANCIERES (60)

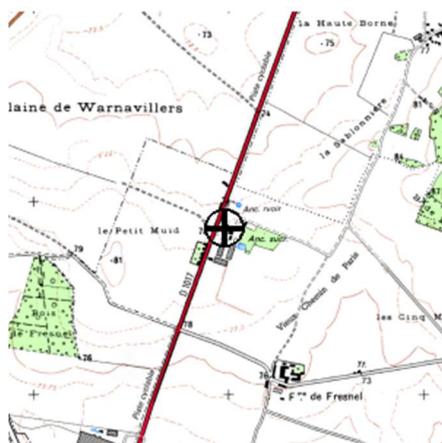
Nature : FORAGE ; Profondeur atteinte : 78 m ; Altitude : 90 m ; niveau d'eau par rapport au sol (déc.) : 29.9m ; Situation par rapport au projet : 3.1 km au NE



Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 1,2 m	LIMON ARGILEUX MARRON SABLEUX	QUATERNAIRE
De 1,2 à 16,4 m	SABLES DE BRACHEUX	THANETIEN
De 16,4 à 78 m	CRAIE BLANCHE AVEC BANCS DE SILEX	SENONIEN

Identifiant national de l'ouvrage : BSS000GZSH (Ancien code - avant 2017 : 01042X0065/S) \_ FRANCIERES (60)

Nature : PUIT ; Profondeur atteinte : 111.88 m ; Altitude : 78 m ; Situation par rapport au projet : 1.2 km au NE



Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 25,4 m	AVANT-PUITS	QUATERNAIRE
De 25,4 à 28,69 m	SABLE GRIS	THANETIEN
De 28,69 à 90,55 m	CRAIE ET SILEX NOIRS	SENONIEN
De 90,55 à 111,88 m	CRAIE	SENONIEN

Identifiant national de l'ouvrage : BSS000GZPT (Ancien code : 01042X0003/BS1) \_ BAILLEUL LE SOC (60)

Nature : SONDAGE ; Profondeur atteinte : 641 m ; Altitude : 117 m ; Situation par rapport au projet : 3.1 km au SW



Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
De 0 à 7 m	ARGILE, LIMONEUX	IMPRECIS
De 7 à 85 m	PRE/CRAIE, BLANC A-SILEX/CRAIE, DOLOMITIQUE JAUNE A-SILEX/	SENONIEN
De 85 à 170 m	INCONNU (PERTE)	SENONIEN
De 170 à 250 m	INCONNU (PERTE)	TURONIEN
De 250 à 272 m	CRAIE, ARGILEUX GRIS CLAIR	TURONIEN
De 272 à 302,5 m	CRAIE, ARGILEUX GRIS CLAIR	CENOMANIEN
De 302,5 à 342 m	MARNE, CRAYEUX GRIS CLAIR A-SILEX	CENOMANIEN
De 342 à 415 m	ARGILE, CALCAIRE GRIS FONCE FOSSILIFERE (GAULT)	ALBIEN
De 415 à 447 m	SABLE, GROSSIER VERT JAUNE A-GALET ARGILEUX PYRITEUX CARBONE	CRETACE-INF
De 447 à 476 m	PRE/ARGILE, SABLEUX NOIR/SABLE/	CRETACE-INF
De 476 à 512,5 m	ARGILE, MOU BRUN ROUGE GRIS CLAIR BIGARRE SABLEUX OOLITHIQUE CARBONE	CRETACE-INF
De 512,5 à 578 m	PRE/MARNE, GRIS SABLEUX/GRES, GRIS GLAUCONIEUX CALCAIRE/MARNE, CALCAIRE GRIS CREME EN-PASSEE/	PORTLANDIEN
De 578 à 583 m	CALCAIRE, ARGILEUX GRIS CLAIR SABLEUX A-ORGANISMES OOLITHIQUE	PORTLANDIEN
De 583 à 617 m	PRE/MARNE, GRIS SABLEUX/MARNE, CALCAIRE SABLEUX GLAUCONIEUX GRIS BRUN/MARNE, CALCAIRE GRIS CREME EN-	PORTLANDIEN
De 617 à 641 m	PRE/MARNE, GRIS CLAIR/MARNE, CALCAIRE GRIS CLAIR/	KIMMERIDGIE